



Liste des communes de + 5000 habitants	Dol-de-Bretagne 6282 hab	
Liste des communes de - 5000 habitants	• Baguer Morvan 1774 hab • Baguer-Pican 1835 hab • Broualan 430 hab • Cherrueix 1440 hab • Epinac 1506 hab • La Boussac 1351 hab • Le Vivier-sur-Mer 1170 hab • Mont-Dol 1196 hab • Pleine-Fougères 2114 hab • Roz-Landrieux 1442 hab	• Roz-sur-Couesnon 1218 hab • Sains 515 hab • Saint-Broladre 1237 hab • Saint-Georges-de-Gréhaigne 411 hab • Saint-Marcen 503 hab • Sougeal 614 hab • Trans-la-Forêt 695 hab • Vieux-Viel 401 hab

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Améliorer le soutien des acteurs de gestion de l'aire	●
Réhabiliter l'aire d'accueil	●
Intervenir sur l'ancrage de 3 ménages	●
Mettre en place et coordonner le projet social de l'aire	●
Accueillir les petits groupes de passage sur l'EPCI (aire petit passage saison estivale)	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	Pas de PLH
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. L'étude d'opportunité inscrite au schéma a permis de confirmer le besoin de TFL sur l'EPCI, mais le diagnostic social n'a pas été réalisé.

2021 : Réhabilitation de l'APA (38 000€) financée à 70% au titre de la DETR et de la DSIL+ Plan de relance. (Réfection plomberie, électricité, métallerie, déplacement du poste de transformation, sécurisation des abords).

Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel + identification de foncier + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI + développement du projet social de l'aire de Dol.

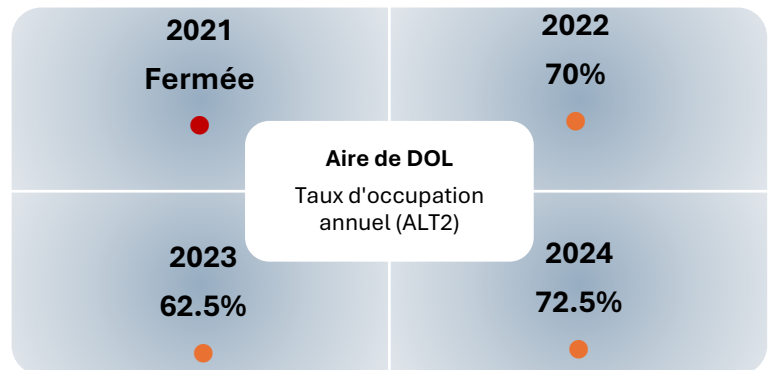
Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

1 aire inscrite au schéma
2020/25 ●

8 emplacements
ménages ●

Taux d'occupation moyen
de 68.5% entre 2020 et
2025 ●



L'aire d'accueil du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, en emplacements ménages



Constats et enjeux

Terrain qui montre son utilité avec une fréquentation supérieure à 50% . Au moins 3 emplacements occupés depuis 2023 par les mêmes familles (lien avec les besoins inscrits au schéma en matière de terrains familiaux). Entretien chaque année au moment de la fermeture. Aire surfréquentée, souvent dégradée, donc régulièrement réparée en conséquence (élément de sécurité notamment électricité).

Enjeu de rafraichir/rénover l'aire d'accueil en service depuis la création du terrain en 2009.



PROJET

Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

10 demandes entre 2020 et 2025 ●

1 stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues (Dol)	1 ●	4 ●	3 ●	2 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●

STATIONNEMENTS GRANDS PASSAGES

2021/2025



Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains publics

Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains privés

Demandes reçues en préfecture

Constats et enjeux

Vigilance sur les demandes régulières qui reviennent chaque année. Pression forte par ailleurs sur l'arrondissement de St Malo.

Enjeu de mesurer cette évolution avec la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel sur la durée du schéma 2026/32 pour vérifier si un nouveau besoin émerge (aire de Grands Passages).



PROJET

Aires de petits passages

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 25 caravanes)

Préconisé pour l'EPCI au
schéma 2020/25 mais non
réalisé ●

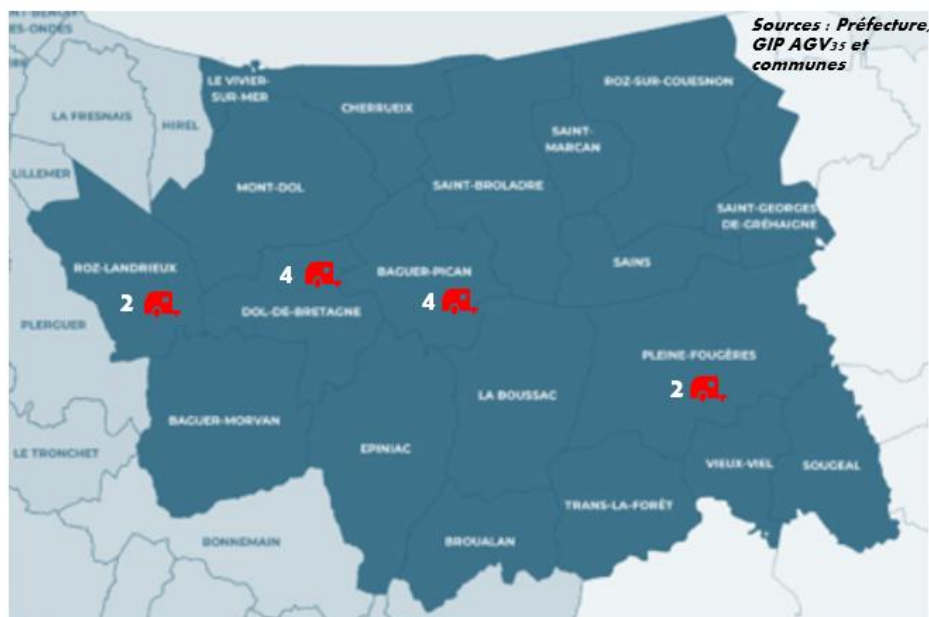
4 communes impactées
entre 2020 et 2025 ●

12 stationnement entre
2020 et 2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
DOL-DE-BRETAGNE	1 ●	0 ●	0 ●	3 ●	4 ●
PLEINE FOUGERES	0 ●	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●
BAGUER PICAN	1 ●	0 ●	1 ●	2 ●	4 ●
ROZ LANDRIEUX	2 ●	0 ●	0 ●	0 ●	2 ●
TOTAL	4	0	1	7	12

STATIONNEMENTS Groupes familiaux (GF)

2021/2025



Installations hors
équipement dédié de GF de
moins de 50 caravanes sur
terrains publics

Installations hors équipement
dédié de GF de moins de 50
caravanes sur terrains privés

Installations sur
équipement dédié de
GF de moins de 50

Constats et enjeux

12 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025 (aucun sur terrain privé). Aucune tendance réelle sur la base de ces chiffres. Les petits groupes en difficulté pour trouver des solutions sur Saint-Malo agglomération souvent saturée en été expliquent surement cet état de fait. Existence d'un terrain « de secours » utilisable en cas d'événements familiaux ou groupe de passage sur la commune de Dol, à proximité de l'aire permanente d'accueil.

Enjeu de maintenir la préconisation de créer un terrain de petits passages pour répondre aux besoins de ce type de groupes et pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics en période estivale. À défaut, privilégier la médiation avec un appui financier de la commune par l'EPCI (ordures ménagères notamment).



PROJET



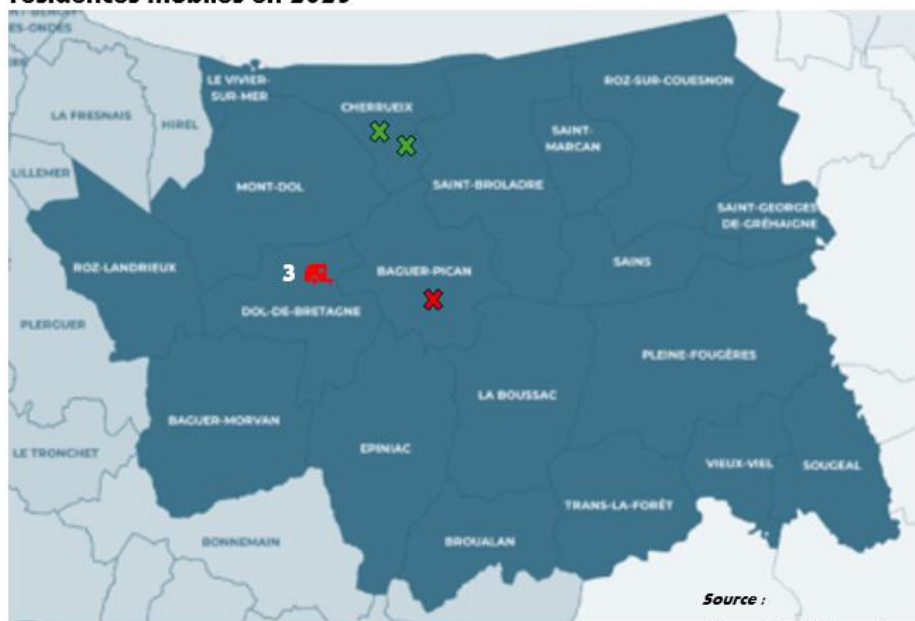
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/3 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/12 ●
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	2 ●
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	1 ●
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2025



- Terrains en zone U
- Ménages identifiés comme ancrés sur l'aire d'accueil
- Terrains en zone N ou A

Source :

Diagnostic révision du schéma départemental d'accueil des GDV - 2025 - GIP AGV35

Constats et enjeux

Identification de ménages ancrés de fait pendant la réalisation de la visite de conformité. Pas de demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à renouveler.

Nombre de terrains possiblement régularisables à évaluer avec les mairies et les services de la DDTM

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles d'habitat permanent sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation ou pas des terrains situés en zone A ou N). Enjeu que l'autre pôle d'attractivité structurant soit acteur dans l'accueil des TFL à créer dans le projet de schéma révisé (Pleine Fougères par exemple).

Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées.



PROJET



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	DOL-DE-BRETAGNE
Coordination du projet social	Non ●
Nombre de réunion projet social	0 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Non ●
Nombre de réunion scolarisation	0 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	37 (au 1 ^{er} juin 2025)

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.

Constats et enjeux

Coordination et partenariat du projet social à mettre en place sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des gens du voyage, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de mettre en place des actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements du territoire + enjeu de la mise en place du protocole de scolarisation débutée en 2024.



PROJET



Visite des équipements

(Éléments de conformité de l'aire et décret de 2019)



DOL-DE-BRETAGNE Les Hieblais

Date de la visite : **14 janvier 2025**

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Mme Forveille +

ACGV services (gestionnaires)

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Païement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	NON
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	NON
Absence de Mobil-home	●
Absence de cabanisation	●
Absence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dette	●

Constats et enjeux

Les principaux éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une gestion de l'aire y compris avec les ménages fortement ancrés sur le territoire.

Enjeu d'entretenir l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma 2026/32 (remplacement des toilettes « à la turque ») après remise en état des candélabres pendant l'été 2025.

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0.01ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0.02ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0.01ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	ACGV services	1 gestionnaire 1 coordinateur	0.9ETP
Régie	CC Dol : Assistante de pôle	Suivi et contrôle de la régie)	0.05 ETP
	CC Dol : Responsable de pôle	Coordination prestataire / services techniques, gestion des dysfonctionnements et procédures lors d'événements ou infraction au règlement intérieur	0.15 ETP
	Service technique	Gestion technique des locaux, coordination des travaux pendant la fermeture annuelle	0.01 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Président et Vice- président aux Finances
Technicien EPCI en charge	Responsable du Pôle Aménagement et Développement
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : actions départementales + comité technique de la révision du schéma (2024/25) : Responsable du Pôle Aménagement et Développement

Constats et enjeux

Les moyens humains mobilisés sont adaptés aux enjeux de gestion des équipements.
Participation forte de l'EPCI à la démarche de révision du schéma.

Enjeu de maintenir les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social.
Enjeu de s'impliquer davantage dans le CA d'AGV35

PROJET

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	- Maintien de l'aire (localisation et place) - Amélioration des sanitaires - Formation des gestionnaires - Gestion de la salubrité liée au ferrailage - Réflexion à engager sur installation du wifi et d'aménagements complémentaires sur l'aire
Aire de petit passage	Création d'un terrain de petit passage pour répondre aux besoins ponctuels sur l'EPCI notamment en été. À défaut gestion au cas par cas dans le cadre d'une médiation (appui de l'EPCI à la commune concernée)
Aire de grand passage	- Vigilance sur l'évolution des demandes régulières et constantes depuis 2021 sur un arrondissement très sollicité. - Pas de prescription sur le schéma 2026/32
Besoin de solution d'ancrage	- Confirmation de la présence de familles ancrées sur Dol, installées sur l'aire en partie détournée de sa fonction - Maintien dans le schéma de 3 terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte (Dol ou Pleine Fougères) - Nécessité d'engager un diagnostic social des familles concernées pour évaluer quelle solution d'habitat serait le plus adapté (étude d'opportunité) - Intégration des besoins d'ancrage des gdv dans le PLH
Terrains privés de gdv	- Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. - Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables - Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	- Animation du projet social par l'EPCI à formaliser - Mettre en place au moins une réunion annuelle de bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social - Mettre en place un protocole de scolarisation - Développer des actions sur l'aire d'accueil (en lien avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	- Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) - Maintien de l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
DOL DE BRETAGNE	8 emplacements	Médiation au cas par cas	3 TFL* (2020)	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, en accord avec la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et appui financier de l'EPCI aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage (type terrain de petit/grand passage en fonction de l'évolution des besoins).
Précisions des copilotes du schéma	Agir sur l'enjeu de l'ancrage de certains ménages : • Réaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social des ménages) • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté • Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses (Pleine Fougères étant un autre pôle d'attractivité).			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
DOL DE BRETAGNE	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ● Développement d'actions complémentaires sur l'aire (information, sensibilisation ●)
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



PROJET



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	DOL DE BRETAGNE
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	PRESTATAIRE
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	PRESTATAIRE
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	PRESTATAIRE
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	PRESTATAIRE (sur la base d'une liste établie par l'EPCI en cas d'antériorité)
Remise et présentation du règlement intérieur	PRESTATAIRE
Signature du règlement intérieur	PRESTATAIRE
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	PRESTATAIRE
Etat des lieux de l'emplacement attribué	PRESTATAIRE
Explications relatives aux installations techniques	PRESTATAIRE
Encaissement des cautions	PRESTATAIRE
Encaissement des prépaiements	PRESTATAIRE
Ouverture des compteurs de fluides	PRESTATAIRE
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	PRESTATAIRE
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	PRESTATAIRE
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	PRESTATAIRE ET EPCI
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	EPCI
Information des usagers des situations de consommation des fluides	PRESTATAIRE
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	PRESTATAIRE
Edition et distribution des factures	PRESTATAIRE
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	EPCI
Gestion des commandes fournitures	PRESTATAIRE
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	EPCI
Remplir le logiciel de gestion	PRESTATAIRE
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	EPCI
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	PRESTATAIRE
Gestion des intervention entreprises extérieures	EPCI ET/OU PRESTATAIRE
Veille sur l'état des équipements et installations	EPCI ET/OU PRESTATAIRE
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	PRESTATAIRE
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	PRESTATAIRE
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	EPCI
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	PRESTATAIRE
Réalisation des factures et états de situation	PRESTATAIRE
Encaissement des redevances et consommations de fluides	PRESTATAIRE
Relance des usagers sur factures à payer	PRESTATAIRE
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	EPCI en lien avec le Trésor Public
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	Trésor Public
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Trésor Public
Transferts des fonds vers le Trésor Public	EPCI
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	PRESTATAIRE ET EPCI



PROJET



Entretien de l'aire	DOL DE BRETAGNE
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	PRESTATAIRE
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	EPCI en lien avec la Police Municipale pour constat d'abandon de véhicule ou de résidence mobile
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ...)	PRESTATAIRE
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)	PRESTATAIRE
Nettoyage du local d'accueil	PRESTATAIRE
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	PRESTATAIRE (EPCI pour les pourtours de l'aire)
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement	PRESTATAIRE pour les déchets légers. EPCI pour les encombrants et les empièvements
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	EPCI (pas de tri sélectif)
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	EPCI
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	PRESTATAIRE (EPCI si saturation)
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	PRESTATAIRE
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	EPCI
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	PRESTATAIRE
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	EPCI
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	PRESTATAIRE ET EPCI
Travaux de gros entretien annuel	EPCI
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	EPCI en présence du PRESTATAIRE
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	PRESTATAIRE
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv	EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	PRESTATAIRE
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	EPCI
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	PRESTATAIRE
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	EPCI
Lien entre les familles et établissements scolaires	MAIRIE
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	EPCI
Organisation et animation de réunions des usagers	EPCI
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire	EPCI
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin	EPCI
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	EPCI
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI	
Gestion des terrains de petits passage	SANS OBJET
Gestion des terrains familiaux locatifs	EPCI
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	MAIRIE
Diagnostic de situation	MAIRIE
Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé	MAIRIE
Établissement d'une convention	MAIRIE
Encaissements liés à la convention	MAIRIE
Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site	MAIRIE (avec l'EPCI pour la gestion des ordures ménagères)
Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	MAIRIE